

COMMUNE DE FORTSCHWIHR**Procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la commune
de Fortschwihr
Séance du 7 décembre 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 7 décembre 2020, à 20 heures, dans la salle communale de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 2 décembre 2020,

et sous la présidence de M. Christian VOLTZ, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, Mme Estelle MEYER, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID, Adjointes. Mme Catherine TOITOT, M. Didier WOLFSPERGER, Mme Jasmine DUGUET, M. Vincent CAUSSE, Mme Carine SOYER, M. Nicolas PROBST, Mme Morgane LUDWIG, M. Christophe GUILLO, Mme Karine LEY et Mme Nadine RESCH, Conseillers Municipaux
- A donné procuration : ./.
- Absences excusées : ./.
- Absences non excusées : ./.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 6 novembre 2020
3. Décision Modificative N°3/2020
4. Valeur des tickets de régie
5. Convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération et la Commune de Fortschwihr
6. Avenants pour l'Auberge
7. Délégation d'un Conseiller Municipal Délégué
8. Demande de subvention UDSP68
9. Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
10. Divers

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Jasmine DUGUET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 7 décembre.

3. DECISION MODIFICATIVE N°3/2020

Afin de régulariser les chapitres 014 et 65, il est proposé de voter la décision modificative suivante :

Chapitre		
011	Charges à caractère général	- 3 344 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	- 5 700 €
014	Atténuations de produits	+ 800 €
65	Autres charges de gestion courante	+ 9 400 €
66	Charges financières	- 873 €
67	Charges exceptionnelles	- 283 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

4. VALEUR DES TICKETS DE REGIE

Les valeurs unitaires actuelles des tickets sont les suivantes :

Ticket jaune :	1.50 €
Ticket marron :	2.00 €
Ticket rouge :	6.00 €
Ticket vert :	8.00 €
Ticket violet/bleu :	10.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les valeurs de tickets comme suit :

Ticket jaune :	1.00 € (café)
Ticket marron :	2.00 € (frites, vin au verre, boissons eau-coca...)
Ticket vert :	3.00 € (sandwich)
Ticket rouge :	6.00 € (menu sans dessert)
Ticket bleu :	8.00 € (menu avec dessert)
Ticket violet :	10.00 € (bouteille de vin)
- de charger Monsieur le Maire d'en informer la trésorerie de Colmar municipale,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

5. CONVENTION POUR L'INSTRUCTION D'AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE COLMAR AGGLOMERATION ET LA COMMUNE DE FORTSCHWIHR

Le point a été retiré de l'ordre du jour il a déjà été voté lors du Conseil Municipal du 6 novembre 2020.

6. AVENANTS POUR L'AUBERGE

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, présente trois avenants concernant la transformation d'une ancienne auberge en médiathèque à Fortschwihr.

Deux avenants sont liés aux travaux réalisés par deux entreprises, BILZ pour 3 767,50 € HT et Menuiserie UMBDENSTOCK pour 5 750 € HT.

Le troisième avenant est lié à la maîtrise d'œuvre (deux architectes et un bureau technique) pour 9 003,84 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

7. DELEGATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Madame Carine SOYER, Conseillère Municipale Déléguée, a fait part de sa décision de démissionner de son poste de Conseillère Municipale Déléguée pour des raisons professionnelles mais souhaite rester au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à cette demande
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

8. DEMANDE DE SUBVENTION UDSP68

Par courrier du 3 décembre 2020, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers sollicite une subvention de 360 € qui correspond à 20 € par pompier actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser à l'UDSP68 la subvention de 360 €
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

9. DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Non exercice du droit de préemption sur 2 sites :
 - 16 Grand'rue
 - 5 rue de l'Etang

10. DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que :

- ♦ la mairie sera fermée du 23/12 midi au 04/01 ;
- ♦ une réunion Commission d'Appel d'Offres se réunira le 9/12 pour la réhabilitation de l'auberge ;
- ♦ les vœux du Maire seront remplacés par un mot du Maire ;
- ♦ Colmar Agglomération a signé une convention avec le Foyer ESPOIR pour la récupération des encombrants. Cette convention oblige le Foyer ESPOIR à venir récupérer les gros encombrants chez les particuliers sans rentrer chez eux. Un communiqué sera fait dans le prochain Fortschwihr Infos ;
- ♦ trois dossiers de demandes de subventions ont été déposés au Conseil Départemental pour les acquisitions des silhouettes PIETO, des radars pédagogiques et pour la création d'une piste cyclable, route de Colmar. Une rencontre avec Monsieur PIERNOT sera organisée pour la demande de subvention de la piste cyclable ;
- ♦ un radar pédagogique a été mis en place rue du Général de Kleinenberg. Les deux autres seront installés dès l'accord du Conseil Départemental ;
- ♦ la bibliothèque rouvrira ses portes le 04/01/2021 ;
- ♦ le prochain salon des Maires se déroulera le 02/07/2021, à Colmar ;
- ♦ un club de footing va être créé par Monsieur CHANEL ;

Madame DAVID, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil que:

- ♦ le repas des aînés sera remplacé par la distribution de paniers composés par les Jardins d'Alsace. Les membres du Conseil Municipal distribueront ces paniers le 9/01/2021 ;
- ♦ deux dossiers ont été transmis à l'UDAF pour la médaille de la Famille ;
- ♦ un comité des sages va être mis en place. Un appel à candidatures (personnes de plus de 65 ans) sera lancé dans le prochain Fortschwihr Infos ;
- ♦ la St-Nicolas a eu lieu le 4/12 à l'école avec la venue du St-Nicolas, la distribution d'un sachet (manala, clémentines, papillotes) a été faite aux enfants de la part de la mairie, ainsi que d'un masque avec bonbons de la part de l'APE ;

Monsieur WOLGENSINGER, adjoint au Maire, informe les membres du Conseil que :

- ♦ une étude est en cours pour l'extinction des lampadaires de minuit à cinq heures, afin de faire des économies ;
- ♦ le pressoir donné par Monsieur Michel FUCHS sera réhabilité par les agents communaux ;
- ♦ des petits travaux ont été entrepris à l'école suite à la demande de la directrice (mise en place d'un panneau d'affichage, de meubles et réception des quatre sapins pour Noël) ;

Monsieur CAUSSE, Conseiller Municipal Délégué, informe les membres du Conseil que :

- ♦ l'application Infos commune a été mise en place et qu'à ce jour, il y a 160 abonnés. Les associations pourront publier leurs manifestations sur cette

application. Un courrier leur sera envoyé pour les en informer. Il n'y a aucune traçabilité, sauf pour le défibrillateur pour permettre la géolocalisation ;

- ♦ Theau MEYER a créé une entreprise avec un camarade pour la sécurisation des vélos avec mise en place d'une alarme. Une information sera donnée dans le prochain Fortschwihr Infos avec QR code ;

Monsieur le Maire fait un point sur :

- ♦ les décorations de Noël : remerciements auprès des élus pour leur implication. Le grand sapin situé à l'angle de la Grand'rue et de la rue de l'Eglise est offert par Monsieur le Maire. Les quatre sapins mis en place à l'école sont offerts par les quatre adjoints ;
- ♦ l'Antenne : Monsieur LANGLOIS va organiser un sit-in devant l'antenne, en contactant la presse. Monsieur VOLTZ et les adjoints participeront à cette manifestation pour essayer de faire retirer cette antenne. La gendarmerie sera informée de la date. Les travaux liés sont bloqués par Monsieur le Maire. La directrice d'Orange de Strasbourg se déplacera pour voir cette antenne le 22/12 à 11h ;

Monsieur CAUMETTE, adjoint au Maire informe les membres du Conseil :

- ♦ vu avec Colmar Agglomération, des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées devraient reprendre en 2021 : il s'agit de la rue de l'Etang (y compris la rue du Bois Fleuri) pour un montant de 504 000 €. Des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable sont également prévus sur le secteur pour 110 000 € et un budget de 70 000 € pour des travaux d'eaux pluviales ;

Monsieur Christian VOLTZ fait un retour des principales décisions qui seront prises prochainement par Colmar Agglomération :

- ♦ la compagnie de gendarmerie cherche 2 hectares pour sortir de Colmar. La commune d'Horbourg-Wihr s'est proposée ;
- ♦ la refonte du circuit Trace se fera en 2021 ;

Monsieur CAUMETTE, Adjoint au Maire fait un retour des principales décisions prises par le Syndicat Pôle Ried Brun aux membres du Conseil :

- ♦ La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au mardi 8 décembre 2020. A l'ordre du jour principalement, des renouvellements de marchés publics pour la fourniture d'électricité, de gaz et/ou de nettoyage des différents bâtiments du site Pôle Ried Brun.

L'adhésion de la commune de Fortschwihr au Syndicat sera également votée pour les compétences scolaire et périscolaire.

Enfin, la nomination d'un représentant du Syndicat Pôle Ried Brun à la Jeunesse du Ried Brun.

- ♦ Monsieur le Maire fixe le prochain Conseil Municipal le lundi 21 décembre 2021 à 20h00.

Séance levée à 21h45